

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir les termes et conditions ainsi que les modalités selon lesquelles Planchon David (ci-après désigné le PRESTATAIRE) fournit ses services à ses clients.

## ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

- « PRESTATAIRE » désigne la société Planchon, micro entreprise de programmation informatique inscrite au RCS depuis le 16/09/2019. Domiciliée au 6 Faubourg de Besançon à Montbéliard (25200), la société Planchon, nommée également sous le nom d' « Agence Web Dalva » est immatriculée sous le numéro 854049020. Son numéro de SIRET est le suivant : 85404902000027.
- « CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services du PRESTATAIRE. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.
- Informaticien ayant en charge la réalisation technique et le développement informatif d'un site web. Il a donc en charge la programmation des fonctionnalités correspondant aux demandes du client pour son site.

## ARTICLE 2 : CAHIER DES CHARGES ET DEVIS

### 2.1. Cahier des charges

Il est conseillé au CLIENT de remettre au PRESTATAIRE un cahier des charges du site internet qu'il souhaite faire réaliser et le compléter de la façon la plus détaillée possible. Une fois approuvé par les deux parties, ce cahier des charges ne subira plus de modifications et servira de base à l'établissement du devis par le PRESTATAIRE.

### 2.2. Devis

Le devis est effectué gratuitement par le PRESTATAIRE, soit à partir du cahier des charges remis par le CLIENT, soit à partir des échanges entre le CLIENT et le PRESTATAIRE, et ce sans engagement pour le CLIENT, sauf cas particulier mentionné par écrit sous forme de courriel au CLIENT, notamment lorsque le devis entraîne un travail de recherche.

Le devis est envoyé par courriel au CLIENT au format PDF ou remis directement en main propre à ce dernier. L'acceptation du devis implique une bonne compréhension de ce document par le CLIENT.

Le devis est valable 3 mois à compter de sa date d'émission et n'engage pas le CLIENT tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée. Passé ce délai, le PRESTATAIRE est autorisé à modifier le prix. Les prix convenus verbalement n'engagent le PRESTATAIRE que s'ils ont été confirmés par une offre écrite par PDF ou par courrier.

En cas d'acceptation, le CLIENT devra imprimer le devis PDF, le signer, apposer la date et la mention manuscrite « BON POUR ACCORD ». Tout devis signé par le CLIENT vaut Bon de commande. Le devis signé doit être envoyé par courrier postal à l'adresse du PRESTATAIRE avec le règlement de l'acompte, par chèque ou virement, d'un montant de 40 % de la somme totale, sauf autres conditions mentionnées dans le devis.

Cependant, lorsque le PRESTATAIRE et le CLIENT s'engagent face à face, le prix peut être confirmé directement après la signature du CLIENT. Ainsi, cette signature vaudra également Bon de commande.

Si le CLIENT souhaite des prestations supplémentaires non prévues dans le devis, la réalisation d'un nouveau devis sera nécessaire.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser une commande avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

## ARTICLE 3 – MODIFICATION OU ANNULLATION DE COMMANDE

Toute modification ou annulation de prestation par le CLIENT donnera lieu à un courriel de confirmation de la part du PRESTATAIRE.

## 3.1. Modification

La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le devis et approuvés par le CLIENT. Suite à la commande, aucune nouveauté ne pourra être donnée au cours du projet. Ainsi, tout doit être clair dès le départ.

## 3.2. Annulation

En cas d'annulation des services du PRESTATAIRE par le CLIENT après la signature et la réception du devis/Bon de commande et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de 30 % du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation des services du PRESTATAIRE par le CLIENT pendant la réalisation des travaux, le PRESTATAIRE se réserve le droit de retenir une somme au prorata des travaux effectués.

Si l'annulation d'une commande ou rupture d'un contrat sont du fait du PRESTATAIRE et ne résultent pas d'un cas de force majeure (coupure du réseau internet, piratage du système du PRESTATAIRE, invalidité, maladie grave,...) et si les raisons de l'annulation n'engagent pas le CLIENT (comportement illicite, défaut de paiement,...), le PRESTATAIRE s'engage à reverser au CLIENT l'intégralité des sommes perçues dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la déclaration d'annulation ou de rupture.

## ARTICLE 4. DELAI DE REALISATION DE LA PRESTATION

4.1 : Le PRESTATAIRE donne un délai aux CLIENTS pour réaliser sa mission à titre indicatif.

4.2 : Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec le PRESTATAIRE en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non respect de cet engagement par le CLIENT.

## ARTICLE 5. DÉLAI DE RÉTRACTATION

5.1. Clients professionnels  
Le délai de rétractation n'est pas de rigueur entre professionnels.

### 5.2. Clients particuliers

Le délai de rétractation est applicable pour les clients dits « particuliers », personnes physiques ne disposant pas de numéro de SIREN/SIRET et faisant appel au PRESTATAIRE à titre personnel.

Dans ce cas, le CLIENT dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours ouvrables à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour, qui sert de point de départ, ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Ce droit de rétractation s'exerce par courrier adressé au PRESTATAIRE en recommandé avec accusé de réception et donne droit pour le CLIENT au remboursement des sommes déjà versées par lui dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de l'avis.

Au-delà de ce délai de rétractation, la commande ne peut plus être annulée et la somme est due de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU CLIENT

### 6.1. Fourniture des codes d'accès

Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus dans le présent contrat, et notamment les codes d'accès à son serveur d'hébergement afin que le PRESTATAIRE puisse procéder à l'installation du site internet et intervenir pour la maintenance de ce site.

### 6.2. Fourniture des contenus

Le CLIENT s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la réalisation du contrat et à collaborer avec le PRESTATAIRE en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par le PRESTATAIRE. Le CLIENT doit transmettre des informations exactes.

Tous les contenus de textes et médias sont à fournir par le CLIENT avant le commencement des travaux et dans leur intégralité.

### 6.3. Délai de fourniture des contenus

Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE, sous un délai de deux semaines après la date de

l'acceptation de l'offre, tous les éléments nécessaires à la réalisation du devis accepté (contenu type texte ou image). Passé ce délai, la facture finale sera majorée d'un supplément de 5% de son montant total par tranches d'une semaine écoulée. Par exemple, si le CLIENT fournit ses éléments deux (2) semaines écoulées après la date de la signature du devis, la facture définitive sera majorée de 10%.

## 6.4. Propriété intellectuelle

Le CLIENT doit impérativement s'assurer qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ces éléments ainsi qu'aux autres documents de toute nature présents sur son site internet et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Le CLIENT est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du Code de la Propriété Intellectuelle. Le CLIENT s'engage en conséquence à faire figurer sur les pages de son site internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des textes et/ou images reprises et à effectuer toutes les demandes nécessaires, conformément à la loi française en vigueur.

Le CLIENT s'engage à ne fournir au PRESTATAIRE que des documents réels et représentatifs de son entreprise et non des ressources en provenance de la concurrence.

## 6.5. Collaboration active

Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec le PRESTATAIRE en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non respect de cet engagement par le CLIENT.

## 6.6. Sauvegarde des contenus

Le CLIENT s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au PRESTATAIRE qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le PRESTATAIRE ou par toute autre personne.

## 6.7. Informatique et Libertés

Le CLIENT s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

## 6.8. Paiement

Le CLIENT s'engage à régler les sommes dues dans les délais indiqués à la commande.

## ARTICLE 7. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le PRESTATAIRE s'engage à :

- Concevoir et mettre en ligne le site internet, conformément au devis accepté par le CLIENT ;
- Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité ;
- Informier régulièrement le CLIENT sur l'avancée de la réalisation du contrat ;
- Informier le CLIENT en cas de problème ou de modifications non prévues au départ
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat ;
- Assurer la confidentialité des informations hébergées et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

## ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 : Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le PRESTATAIRE est seul titulaire des droits intellectuels sur tous les éléments qu'il aura créés ou acquis pour réaliser le site, à l'exception des données fournies par le client sous sa seule responsabilité. Pour permettre au client d'exploiter librement le site dans le cadre de son activité, le prestataire lui concède une licence d'exploitation sur tous les éléments concernant le site créé : programmes, études, analyses, documentation,



# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

créations graphiques, iconographiques ou infographiques qui auront été réalisées dans le cadre du présent contrat. Cette concession de licence n'est consentie que sous condition du paiement intégral du prix convenu. Toute autre utilisation que celle indiquée sur le cahier des charges sera soumise à des droits supplémentaires.

**8.2 :** La signature du prestataire sera apposée en bas de chacune des pages du site internet. Cette signature prendra la forme du nom et du logo du prestataire. Cette signature ne peut être ni déplacée ni supprimée sans accord écrit préalable.

**8.3 :** Le client autorise le prestataire à présenter le projet comme sa réalisation sur le site de sa société ou sur tout autre document commercial du prestataire.

## **ARTICLE 9. GARANTIE**

L'agence Web Dalva propose trois abonnements différents selon le type de site et la demande client. Ces offres couvrent l'hébergement, le nom de domaine mais également une modification mineure du contenu déjà effectué. En revanche, si la demande prend plus de un (1) jour de travail, il faudra faire à nouveau un chiffrage. La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le CLIENT.

### **9.1. Vérification de la commande**

Le CLIENT doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet dès la mise en ligne officielle et transmettre au PRESTATAIRE les dysfonctionnements constatés. Le PRESTATAIRE s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations. Toutefois, l'obligation de garantie du PRESTATAIRE est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :

- dus à une mauvaise utilisation du CLIENT ;
- suite à une intervention du CLIENT ou d'un tiers autre que le PRESTATAIRE ;
- correspondants à une clause de non responsabilité des présentes Conditions de Vente ;
- suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du CLIENT.

### **9.2. Délai de garantie**

Le CLIENT dispose de quinze (15) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet, et/ou de la livraison d'une prestation annexe, pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté.

### **9.3 Responsabilité civile**

Le PRESTATAIRE dispose d'une responsabilité civile professionnelle.

## **ARTICLE 10. TARIFS ET PAIEMENT**

### **10.1 Champ d'application**

En contrepartie des prestations mentionnées dans le devis accepté par le CLIENT, celui-ci s'engage à payer le PRESTATAIRE du montant des tarifs spécifiés sur le devis. Le CLIENT est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du PRESTATAIRE.

Les prix des prestations peuvent évoluer à tout moment sauf pour les devis acceptés et retournés au PRESTATAIRE. Les tarifs servant de base de facturation sont des prix unitaires.

Pour les contrats à échéance annuelle de type maintenance, le CLIENT est informé du nouveau tarif dans le 1<sup>er</sup> courriel de notification du renouvellement, envoyé trente (30) jours avant la date anniversaire. Le CLIENT sera libre de renouveler ou non le contrat.

### **10.2 Modes de règlement**

Le CLIENT professionnel ou non professionnel doit régler le prix selon les spécifications prévues sur le devis, soit par chèque, soit par virement bancaire sur le compte du PRESTATAIRE.

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au PRESTATAIRE au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le CLIENT et la créance correspondante comme incontestable.

### **10.3 Modalités de paiement**

Le paiement se fera toujours sous forme d'acompte : 40% à la commande, 30% lors d'une réunion pour montrer le développement du projet, et 30% à la livraison.

## **10.4 Retard de paiement**

Les délais pour régler la facture sont de 15 jours pour le CLIENT particulier et de 30 jours pour le CLIENT professionnel.

Tout retard de paiement au-delà de ces délais, à compter de la date d'émission de la facture entraînera de plein droit, conformément à la loi, la perception de pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal et d'une clause pénale de quinze pour cent des sommes dues.

Le point de départ des pénalités de retard est le lendemain de l'échéance.

Le point d'arrivée du calcul des pénalités est constitué par la date du règlement de la facture. Le CLIENT doit procéder au règlement des pénalités de retard en même temps que le règlement de sa facture. Les pénalités de retard sont dues et sont exigibles dès lors que le CLIENT n'a pas procédé au règlement de sa facture à l'échéance. Le PRESTATAIRE n'a pas à informer le CLIENT de l'application et de l'exigibilité des pénalités de retard, celles-ci s'appliquent de plein droit.

Tout CLIENT professionnel en situation de retard de paiement est redevable à l'égard du PRESTATAIRE d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, le PRESTATAIRE pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Le PRESTATAIRE se réserve de plein droit la faculté de suspendre les travaux en cours jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution lui soit imputable.

## **ARTICLE 11. FORCE MAJEURE**

### **11.1. Champ d'application**

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

### **11.2. Cas de force majeure et responsabilités**

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français.

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être recherchée en cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français, événement ou incident indépendant de la volonté du PRESTATAIRE.

Constitue un cas de force majeure tout événement hors de contrôle, inévitable et indépendant de la volonté des parties dont le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, épidémie, panne d'électricité, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au CLIENT...

## **ARTICLE 12. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

La propriété intellectuelle des créations réalisées par le PRESTATAIRE est transférée au CLIENT dès réception et encaissement du paiement effectif et intégral de la prestation.

## **ARTICLE 13. CONFIDENTIALITE**

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

## **ARTICLE 14. DONNEES PERSONNELLES**

Les informations et données délivrées par le CLIENT dans le cadre de sa commande sont transmises au prestataire aux seules fins de traitement de ladite commande. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées par ce dernier à d'autres fins. Le PRESTATAIRE s'engage à assurer la sécurité des données à caractères personnel traitées aux fins ci-dessus rappelées.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le CLIENT peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant à l'Agence Web Dalva. Toute demande présentée à ce titre devra être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai maximum de deux mois suivant la réception de la demande.

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au Client) ; de dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, le prestataire n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

## **ARTICLE 14. SOUS-TRAITANCE**

Dans le cadre des ses activités, l'Agence Web Dalva peut faire appel occasionnellement à des sous-traitants notamment la société Valentin Informatique (SIREN n° 844862102), prestataire de services informatiques, qui est implantée au 6 Faubourg de Besançon, 25200 Montbéliard.

## **ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La loi française est seule applicable aux présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige survenant à l'occasion du contrat, tout différent lié à son interprétation, son exécution ou sa validité, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Montbéliard (25200).

Date :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

